

---

Adresse des citoyens composant la société populaire de la Flèche (Sarthe), lors de la séance du 19 brumaire an III (9 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des citoyens composant la société populaire de la Flèche (Sarthe), lors de la séance du 19 brumaire an III (9 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 30;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2005\\_num\\_101\\_1\\_18000\\_t1\\_0030\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18000_t1_0030_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

République, en osant leur dire que c'est à eux qu'il appartient de réprimer les abus ?

Pourrions-nous vous laisser ignorer que les Jacobins, au lieu de repousser, comme ils le devoient, ces expressions liberticides, les ont au contraire accueillies par les plus vifs applaudissemens ? Pourrions-nous enfin ne pas vous apprendre que cette adresse tant applaudie renferme aussi les plus révoltantes injures contre la Convention nationale, que la société populaire d'Agde présente impudemment comme endormie, tandis que tous les bons citoyens savent qu'elle s'occupe sans relâche de la prospérité publique.

Déjà, législateurs, vous avez préparé des mesures pour terrasser cette hydre nouvelle, et, sans doute, tous les citoyens vertueux qui se trouvent encore dans cette société y ont applaudi ; suivez avec courage cette importante entreprise. Le peuple français tout entier secondera vos dignes efforts ; et malheur aux téméraires qui résisteroient à la volonté suprême de ce même peuple, manifestée par votre organe ! Votre dernière Adresse, citoyens représentans, voilà qu'elle sera désormais la boussole de tous les bons Français. Oui, tous les républicains sincères, tous les amis de la patrie sont ralliés autour de vous et croyez que leur masse imposante écrasera de son poids les restes impurs de la dernière des factions.

Vive la République ! Vive la Convention nationale ! mort aux factieux.

*Suivent deux pages de signatures (66).*

## 25

**Les citoyens composant la société populaire de La Flèche [Sarthe] assurent la Convention que les principes, développés dans son Adresse aux Français, sont ceux qu'ils professent avec tous les vrais patriotes. Ils se sont soumis avec empressement au décret sur les sociétés populaires, bien convaincus que la Convention, loin de leur vouloir porter atteinte, n'a eu d'autre but que de les rendre plus utiles en les faisant servir uniquement à propager les lumières ; ils l'invitent à s'occuper de cet objet ainsi que de l'instruction publique ; ils regrettent de voir abandonné le bel établissement qui faisait fleurir leur commune ; ils jurent, en finissant, de n'avoir jamais d'autre point de ralliement que la Convention nationale, d'autres amis que ceux de la République.**

**La Convention décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin et le renvoi de cette adresse au comité d'Instruction publique (67).**

(66) *M.U.*, XLV, 329-330. *J. Fr.*, n° 776. *Bull.*, 19 brum.

(67) *P.-V.*, XLIX, 80-81. *F. de la Républ.*, n° 50.

Des citoyens, membres de la société populaire de La Flèche, département de la Sarthe, applaudissent à l'Adresse de la Convention nationale au peuple français et à son décret sur les sociétés populaires ; ils l'invitent à ranimer dans les assemblées du peuple cet esprit actif et vivifiant qui fait éclore la vertu publique et à encourager ces patriotes craintifs, mais vertueux, qui semblent se vouer à la retraite et au silence, parce qu'ils craignent de faire un faux pas et de se tromper ; à réveiller la surveillance si nécessaire, surtout dans les contrées voisines de la triste Vendée, et à organiser promptement l'instruction publique. Ces citoyens disent à la représentation nationale, que ce n'est pas sans douleur qu'ils voient abandonné de la jeunesse et des arts le bel établissement qui faisait fleurir leur commune ; ils jurent que la Convention sera toujours leur point de ralliement et qu'ils n'auront jamais d'autres amis que ceux de la République une et indivisible (68).

## 26

**Le président de la commission des Vingt-un écrit à la Convention que les travaux de cette commission sont sur le point d'être terminés, et qu'elle présentera à sa séance du primidi prochain son rapport sur la conduite du représentant du peuple Carrier (69).**

[La salle étoit aujourd'hui plus que remplie, les passages obstrués, une foule immense avoit été attirée par l'espoir d'entendre le rapport de la commission des 21 sur la conduite de Carrier.] (70)

[Elles (*les tribunes*) étoient remplies dès le grand matin, mais au moment où la séance a été ouverte, l'affluence étoit si considérable, qu'il a été impossible d'entendre la lecture de la correspondance et que le président a été obligé de donner les ordres les plus précis pour ramener l'ordre.

Un secrétaire donne lecture d'une lettre adressée au président de la Convention nationale par le président de la commission des vingt-un. Elle est à peu près conçue en ces termes] (71) :

[*Le président de la commission des 21 au président de la Convention nationale, Paris le 19 brumaire an III*] (72)

Citoyen président

La commission me charge de t'annoncer que nos travaux sur la conduite du représentant du

(68) *Bull.*, 19 brum.

(69) *P.-V.*, XLIX, 81.

(70) *C. Eg.*, n° 813.

(71) *F. de la Républ.*, n° 50. *J. Univ.*, n° 1809 ; *M.U.*, XLV, 316 ; *Ann. R. F.*, n° 48 ; *J. Fr.*, n° 775 ; *Mess. Soir*, n° 814 ; *Ann. Patr.*, n° 678 ; *C. Eg.*, n° 813 ; *J. Perlet*, n° 777 ; *Débats*, n° 777, 698 ; *J. Paris*, n° 50 ; *J. Mont.*, n° 27 ; *Rép.*, n° 50.

(72) C 323, pl. 1369, p. 1.